

9 mai 2023

Cour d'appel d'Aix-en-Provence

RG n° 22/10618

Chambre 1-2

Texte de la décision

Entête

COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Chambre 1-2

ARRÊT DE RETRAIT DU ROLE

DU 09 MAI 2023

N° 2023/ 327

Rôle N° RG 22/10618 - N° Portalis DBVB-V-B7G-BJZVG

[X] [R] veuve [J]

[D] [S] [J]

S.C.I. DESCINQ

C/

[I] [J]

S.E.L.A.R.L. DE SAINT RAPT ET [W]

Copie exécutoire délivrée

le :

à :

Me Maud DAVAL-GUEDJ

Me Sandra JUSTON

Me Karine DABOT RAMBOURG

Décision déferée à la Cour :

Ordonnance de référé rendue par le Président du Tribunal Judiciaire de GRASSE en date du 13 juillet 2022 enregistrée au répertoire général sous le n° 21/01853.

APPELANTS

Madame [X] [R] veuve [ ]

demeurant [Adresse 2]

Monsieur [D] [S] [ ]

demeurant [Adresse 2]

S.C.I. DESCINQ poursuites et diligences de son représentant légal en exercice Madame [X] [R] veuve [ ]

dont le siège social est situé [Adresse 1]

représentés par Me Maud DAVAL-GUEDJ de la SCP COHEN GUEDJ - MONTERO - DAVAL GUEDJ, avocat au barreau d'AIX-EN-PROVENCE

et assistés de Me Cédric PUTIGNY-RAVET, avocat au barreau de PARIS

INTIMEES

Madame [I] [ ]

née le 31 Mai 1969 à [Localité 5], demeurant [Adresse 6]

représentée par Me Sandra JUSTON de la SCP BADIE, SIMON-THIBAUD, JUSTON, avocat au barreau D'AIX-EN-PROVENCE

et assistée de Me Michel MONTAGARD de l'AARPI MONTAGARD & ASSOCIES, avocat au barreau de NICE

S.E.L.A.R.L. DE SAINT RAPT ET [W] prise en la personne de Maître [V] [W], en qualité d'administrateur provisoire de la SCI DESCINQ, dont le siège social est sis à [Adresse 4],

Désigné à ces fonctions par ordonnance rendue par le Président du Tribunal Judiciaire de GRASSE le 13 juillet 2022,

dont le siège social est situé [Adresse 3]

représentée par Me Karine DABOT RAMBOURG de la SELARL SELARL MATHIEU DABOT & ASSOCIÉS, avocat au barreau D'AIX-EN-PROVENCE

S.E.L.A.R.L. DE SAINT RAPT ET [W] prise en la personne de Maître [V] [W], en qualité d'administrateur provisoire de l'indivision successorale de Mme [I] [J] et M. [D] [J],

Désigné à ces fonctions par ordonnance rendue par le Président du Tribunal Judiciaire d'Avignon le 04 novembre 2019,

dont le siège social est situé [Adresse 3]

représentée par Me Karine DABOT RAMBOURG de la SELARL SELARL MATHIEU DABOT & ASSOCIÉS, avocat au barreau D'AIX-EN-PROVENCE

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

COMPOSITION DE LA COUR

L'affaire a été débattue le 09 mai 2023 en audience publique devant la cour composée de :

M. Gilles PACAUD, Président

Mme Angélique NETO, Conseillère

Madame Myriam GINOUX, Conseillère rapporteur

qui en ont délibéré.

Greffier lors des débats : Mme Julie DESHAYE.

ARRÊT

Contradictoire,

Prononcé en audience publique le 09 mai 2023 par M. Gilles PACAUD, Président,

Signé par M. Gilles PACAUD, Président et Mme Julie DESHAYE, greffière présente lors du prononcé.

## Exposé du litige

\*\*\*

EXPOSÉ DE L'AFFAIRE ET MOTIFS :

Vu l'ordonnance de référé rendue le 13 juillet 2022 par le président du tribunal judiciaire de GRASSE,

Vu la déclaration d'appel enregistrée au greffe le 21 juillet 2022,

Vu l'ordonnance de fixation de l'affaire en date du 23 septembre 2022,

Vu la requête déposée conjointement à l'audience par les avocats constitués pour solliciter le retrait du rôle de la présente procédure,

## Motivation

SUR CE,

En application des dispositions des articles 382 et 383 du code de procédure civile, il sera fait droit à la demande conjointe de retrait du rôle.

## Dispositif

PAR CES MOTIFS,

La cour,

Ordonne le retrait de la procédure enregistrée sous le numéro RG 22/10618 du rôle des affaires en cours.

La greffière, Le président,